

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work Fatherland

MINISTRY OF HIGHER EDUCATION

UNIVERSITE DE YAOUNDE II/ FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET
DE GESTION

Session d'examen de Juillet 2012

EPREUVE DE DROIT PUBLIC- NIVEAU II

Les candidats traiteront obligatoirement les quatre (4) questions ci-après:

Question n° 1 (7 points)

Définir les notions suivantes :

- i. Le droit public (1 point) ;
- ii. L'Etat (1 point) ;
- iii. Le budget de l'Etat (1 point);
- iv. La loi de finance de l'année (1 point);
- v. L'ordonnateur public (1 point) ;
- vi. L'intérêt général (1 point);
- vii. L'Etat de Droit (1 point).

Question n° 2 (3 points)

En quoi la décentralisation se distingue-t-elle de la déconcentration?

Citez un exemple de collectivité territoriale décentralisée et un exemple de service public déconcentré.

Question n° 3 (5 points)

- i. Enumérer trois (3) principes fondamentaux de l'organisation politique des Etats contemporains (3 points).
- ii. Que signifie le principe de suprématie constitutionnelle? (2 points).

Question n° 4 (5 points)

Quelle est la juridiction compétente en matière de contentieux administratif au Cameroun et quelle est l'étendue de sa compétence ?

La clarté des définitions, la précision et la concision des réponses seront particulièrement appréciées. Bonne Chance !

Pr Léopold DONFACK SOKENG
Agréé des Facultés de Droit